



PROVINCE DE LIEGE COMMUNE DE JALHAY ARRONDISSEMENT DE VERVIERS
ARRETE DE POLICE CONCERNANT ET REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT DES
VEHICULES à JALHAY rue de la Fagne , place de l'Eglise et Haut-Vinave

Le Bourgmestre,

- Vu les travaux de nettoyage (balayeuse) à effectuer rue de la Fagne entre le carrefour du Centre et le carrefour des Quatre Chemins ainsi que sur la Place de l'Eglise et du haut-Vinave ;
- Attendu qu'il y a lieu d'interdire le stationnement afin de permettre le passage de la balayeuse effectuant ces travaux ;
- Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les accidents ;
- Vu la loi relative à la Police de la circulation routière,
- Vu les articles 119 et 135 de la nouvelle Loi Communale,
- Vu les articles 1133.1, 1133.2 et 1123.29 du Code de la Démocratie locale
- Vu la circulaire Ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière,
- Vu l'arrêté Ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions de placement de la signalisation routière ;

ARRETE

- Art.1er Le 27/06/ 2022 entre 07h00 et 17h00, le stationnement des véhicules sera interdit rue de la Fagne en son tronçon compris entre le Carrefour du Centre et le carrefour des Quatre Chemins ainsi que sur la place de l'Eglise et du Haut-Vinave.
- Art.2 : Toutes les interdictions et restrictions relatives à la Police de circulation routière seront matérialisées par une signalisation conforme (signaux E1). Celle-ci sera déposée et mise en place par le service des travaux.
- Art.3 : Les contrevenants seront punis de peines prévues par la loi.
- Art.4 : Copie de la présente sera transmise
- A monsieur le Procureur du Roi/sect.Roulage de Verviers,
 - A monsieur le Commissaire directeur des Opérations de la Zone des Fagnes
 - Au SPW District de Verviers
 - A notre police locale.
 - A notre service des Travaux
 - Au demandeur

Jalhay le 27/05/ 2022
Le Bourgmestre



Michel FRANSOLET

